

COMMUNE DE



Résolution N° 10/2017  
Séance du 26 avril 2017

**Résolution relative à l'élection d'un membre du Conseil de la fondation pour le logement de la commune de Puplinge**

- Vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Puplinge acceptés par le Conseil municipal en date du 22 février 2007,
- Vu les articles 8, 9 et 11 des statuts susmentionnés,
- Vu le déménagement hors de la commune de M. Waldispühl, nommé par le Conseil municipal le 16 septembre 2015,
- Attendu que le remplacement d'un membre démissionnaire doit être prononcé par l'organe qui l'a élu,

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par acclamation,

1. De nommer :

- M. David Perizzolo

Pour siéger au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Puplinge pour la période allant du 27 avril 2017 au 31 décembre 2020.

Puplinge, le 26 avril 2017